POLYNESIE FRANCAISE
COMMUNE DE TAIARAPU OUEST

N°31/2021/CTO du 17/06/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
11/06/2021

Date d'affichage :
11/06/2021

Date de séance :
17/06/2021

Nombre de Conseillers :

En exercice	**29**
Présents	23
Procurations	06
Votants	29
Pour	29
Contre	00
Abstention	00

OBJET : Approuvant les subventions d'équipements du budget principal vers le budget annexe de l'eau pour l'exercice 2021.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans les délais légaux

Le Maire

Tetuanui HAMBLIN

L'an deux mille vingt et un et le dix-sept du mois de juin à 9h,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
De Vairao en séance publique sous la présidence de :
M. Tetuanui HAMBLIN, Maire de la Commune de Taiarapu Ouest.

Etaient présents :

NOM - Prénom	Présent	Absent	Procuration
HAMBLIN Tetuanui	X		
MATI Arthur		X	TARIHAA.J
WHITMAN Evelyne	X		
RICHER Patrick	X		
TERAIAMANO Sandrina	X		
HAOATAI Ernest	X		
TEHIHIPO Tahenanui		X	TAMATA.T
MAONI Charlot	X		
KOHUMOETINI Christine	X		
TERIITEPOROUARAI Averii	X		
AMARU Ben	X		
PAHUIRI Adelaïde	X		
TEVAEARAI André	X		
PARAU Sarah	X		
AVAEMAI Steeve		X	MARUAKE.N
SAINT SAËNS Charline	X		
FENUAITI Ninitua	X		
MAGAUT Henri	X		
TEKURIO Léontine	X		
TERIITEMAURIREI Ferdinand	X		
TAMATA Thierry	X		
TARIHAA Jonathan	X		
RIMAONA Flora	X		
TUPANA POAREU Roniu		X	WHITMAN.E
MAONI Ricardo	X		
TUFARIUA Tamu	X		
HIOE Roselyne	X		
TAVAEARII Wilfred		X	TUFARIUA.T
FAATIARAU Angélina		X	MAU.R

Formant la majorité des membres en exercice,

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/06/2021
987-200013779-20210621-31_2021_CTO-BF

POLYNESIE FRANCAISE
COMMUNE DE TAIARAPU OUEST

N°31/2021/CTO du 17/06/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU-OUEST
(Ile de Tahiti)

VISAS

-Vu le décret n°80/918 du 13 novembre 1980 portant application des lois n°77/744 du 8 juillet 1977 et n°77/1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie Française ;
-Vu l'arrêté n° 605/DRCL du 29 juillet 1996 portant promulgation de la loi n°96-609 du 5 juillet 1996 ;
-Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
-Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
-Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 ;
-Conformément à l'article L 1612-11 du CGCT ;
-Vu le huitième alinéa de l'article L. 2224-, cette interdiction de subventionner les budgets annexes n'est pas applicable « dans les communes de moins de 10.000 habitants et les Établissements publics de coopération intercommunale dont aucune commune membre n'a plus de 10.000 habitants, aux services de distribution d'eau, d'assainissement, de traitements des déchets
-Vu l'avis favorable émis par la Commission des Finances réunie le14 juin 2021;
-Considérant l'avis favorable du Conseil d'exploitation de l'eau réuni le 14 juin 2021;
-Considérant le projet des travaux hydraulique à entreprendre sur PUUNUI Sis Toahotu sur le site dénommé « NASA »
-Ouï l'exposé du maire;

MOTIVATIONS

-Après en avoir délibéré en séance le 17 juin 2021,

DISPOSITIF

Article 1er- Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Taiarapu ouest approuve la subvention d'équipement du budget principal vers le budget annexe de l'eau pour un montant de 8.000.000 fcp.

Article 2.-La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit et sera publiée et transmise partout où besoin sera.

Article 3.- Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Contrôle a posteriori
Acte rendu exécutoire
Après envoi en subdivision
Le : 21/06/2021
Et publié le :
21/06/2021
Le Maire

Tetuanui HAMBLIN

Certifié conforme au registre des délibérations
Fait et délibère les jours, mois et ans susdits

Le Maire

Tetuanui HAMBLIN

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/06/2021
987-200013779-20210621-31_2021_CTO-BF